

LES PRÉCARITÉS ALIMENTAIRES

Définitions, Enjeux et Perspectives de Transformation Synthèse MOOC



Introduction

La crise de la Covid-19 a agi comme un puissant révélateur de la **précarité alimentaire** en France, rendant visibles les difficultés d'accès à une alimentation saine et de qualité pour une part croissante de la population. En 2022, environ **16 % de la population déclarait ne pas manger à sa faim**, tandis que **42 % affirmait ne pas pouvoir consommer les aliments souhaités** (CREDOC). Ce phénomène complexe, aux causes diverses et souvent intriquées, ne se limite pas à une simple carence calorique ; il touche également à la dignité et à l'existence sociale des individus.

1. Comprendre la précarité alimentaire : une réalité multidimensionnelle

La précarité alimentaire désigne la situation de personnes n'ayant pas un **accès garanti à une alimentation de qualité**, correspondant à leurs besoins (**quantité**) et préférences (**choix**).

La **dimension sociale** de l'alimentation n'est pas à négliger. La précarité alimentaire engendre **exclusion sociale et isolement**. Ne pas pouvoir subvenir aux besoins alimentaires de sa famille c'est ne plus appartenir au monde commun, c'est sortir du groupe, ressentir de la honte et porter le stigmate de la pauvreté.



Qu'est-ce qui freine la capacité des personnes à accéder à l'alimentation de qualité ?

L'accessibilité alimentaire dépend de 4 facteurs imbriqués :

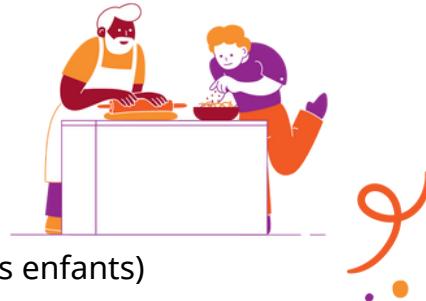
- **Frein économique** : Le prix des aliments et le pouvoir d'achat. L'alimentation est souvent la variable d'ajustement du budget après les charges contraintes (loyer, factures).
- **Frein spatio-temporel** : L'offre alimentaire disponible sur le territoire et la mobilité des personnes (ex : zones rurales sans commerce, absence de véhicule).
- **Frein pratique** : La capacité à stocker et à cuisiner les aliments (équipement adéquat).
- **Frein socio-culturel** : Le statut social et l'identité culturelle des personnes (ex : L'isolement peut entraîner une perte d'intérêt pour la cuisine. Certains lieux d'approvisionnement ne sont pas choisis par manque de connaissance ou parce on ne s'y sent pas à l'aise. Les personnes d'origine étrangère ont plus de difficultés à accéder à des produits correspondant à leur culture alimentaire, notamment à l'aide alimentaire.



Que veut dire être en précarité alimentaire dans la vie des personnes ?

Au quotidien, être en situation de précarité alimentaire c'est :

- Souvent manger seul
- Ne pas pouvoir inviter des amis à dîner
- Ne pas fréquenter les restaurants
- Se priver de certains aliments
- Diminuer les portions alimentaires des repas
- Manger toujours un peu la même chose
- Sauter des repas (et prioriser l'alimentation des enfants)
- Privilégier des aliments rassasiant
- Élaborer des stratégies complexes pour s'approvisionner
- Aller toujours « au moins cher »
- Limiter ses achats de fruits, de légumes et de viande, et ne pas « manger bio »
- Manger trop d'aliments à bas coûts, présentant des caractéristiques nutritionnelles non favorables à la santé
- Recourir à l'aide alimentaire (pour les plus précaires)
- Emprunter de la nourriture à des amis ou à de la famille ou s'endetter pour acheter de la nourriture.



Les conséquences de la précarité alimentaire pour les personnes concernées :

- **Impacts sur la santé physique** : prévalence importante de nombreuses maladies (obésité, diabète), diverses maladies liées à des carences en vitamine, problèmes dentaires ou digestifs.
- **Impacts sur la santé mentale et le lien social** : niveau de stress très élevé au quotidien, une image de soi très impactée et un isolement social.



La diversité des situations des personnes concernées

Plutôt que de parler de « la précarité alimentaire », il serait plus exact de parler « des précarités alimentaires ». La précarité alimentaire ne constitue pas **un phénomène homogène**. Les répercussions sur l'organisation de la vie quotidienne, les relations sociales ou encore la santé peuvent largement différer selon les individus.

Il n'existe **pas de « profil-type »** en matière de précarité alimentaire, mais des **facteurs de vulnérabilité** (souvent cumulatifs) : le genre (vulnérabilité plus importante des **femmes**), la composition des ménages (avec un risque plus important pour les **familles monoparentales**, l'origine des personnes (prévalence des **personnes immigrées** dans les files de l'aide alimentaire) et le type **d'équipement** de cuisine et de conservation dont disposent les personnes.



Diagnostiquer et mesurer la précarité alimentaire

Le suivi de l'insécurité alimentaire est coordonné au **niveau international** par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. De plus en plus de pays s'appuient sur **l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, mais pas la France**.

La France **manque de données pour correctement diagnostiquer la précarité alimentaire**. Si les données d'activité remontées régulièrement par les structures d'aide alimentaire ont le mérite d'exister, elles ne permettent pas de savoir qui sont les personnes en situation de précarité alimentaire, leur nombre ou les difficultés qu'elles rencontrent.

2. Le système actuel de l'aide alimentaire : histoire et fonctionnement



Histoire de l'aide alimentaire

1er palier : Le système d'aide alimentaire en France s'est institutionnalisé au milieu des années 1980 pour répondre à l'émergence d'un chômage de masse et l'apparition de « nouveaux pauvres ».

Des associations emblématiques comme les **Restos du Cœur (1984)** et les **Banques Alimentaires (1986)** ont été créées **pour parer à l'urgence**. Le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) est créé en 1987 et attribue aux associations, à titre gratuit, les **surplus agricoles en connexion étroite avec la Politique Agricole Commune** (PAC).



Une lecture « politique » de l'histoire de la lutte contre la précarité en France permet de comprendre l'origine des liens qui unissent aujourd'hui encore l'aide alimentaire et l'agro-industrie.

2e palier : Au tournant des années 2010, l'aide alimentaire européenne sort de la PAC pour rejoindre les politiques sociales. Les États-membres ont dû trouver de nouvelles sources de financement. Plutôt que d'accroître les subventions aux associations, la France choisit d'accroître les dons des entreprises par la **distribution défiscalisée des invendus de l'agro-alimentaire et des distributeurs**. Choix conforté par la première loi de lutte contre le gaspillage alimentaire.

3e palier : En 2016, certains **distributeurs et opérateurs du secteur agroalimentaire et de la restauration collective** ont l'obligation de conclure des **conventions de dons**. Il est désormais **interdit de rendre délibérément impropre à la consommation des denrées**. En 2019, cette obligation de conventionnement est étendue aux grands acteurs industriels et à la restauration collective.

4e palier : En 2018, la **loi EGALim** constitue l'un des tournants importants dans la lutte contre la précarité alimentaire. La **précarité alimentaire est abordée de façon globale**, et non sous le seul angle de l'aide alimentaire en tant que dispositif de distribution de denrées. Dorénavant, est inscrit dans la loi le respect du principe de dignité des personnes, les enjeux **nutritionnels** et de **santé** liés à l'accès à l'alimentation, et la **participation** des personnes dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques. Ce dispositif prévoit la coexistence de l'aide alimentaire et de **formes d'accès durables à l'alimentation** (groupements d'achats, jardins partagés, etc.), le lien avec les agriculteurs et l'importance du niveau territorial de proximité. C'est dans cette intention qu'est créé en 2023 le fonds « mieux manger pour tous » par le **comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire** (COCOLUPA) avec un budget de 60 millions d'euros.



Les formes d'aide alimentaire aujourd'hui en France

L'aide alimentaire « **en nature** » (**principal dispositif**). Chaque année, entre 2 et 4 millions de personnes auraient recours à l'aide alimentaire (Insee).

Les aides publiques **ciblées** comme les petits-déjeuners et les goûters dans les écoles

L'aide alimentaire sous forme **financière**

L'aide **informelle** apportée par la famille / amis

- Les **colis alimentaires** (75 % des sites). Ils sont distribués par les associations. Les bénéficiaires viennent chercher des denrées qu'ils pourront cuisiner ensuite chez eux ;
- Les **épiceries sociales** (20 %). Ce sont des structures proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché.
- La **distribution de repas** (5 %). Il s'agit de repas chauds ou froids consommés directement sur place, au sein de la structure ou à l'extérieur. **Souvent la seule forme inconditionnelle d'aide.**



Les bons alimentaires, les chèques d'accompagnement personnalisé, les aides en espèces ou les aides à la cantine





Les distributeurs de l'aide alimentaires

Quatre grandes têtes de réseaux sont habilitées par l'État français pour recevoir les contributions publiques destinées à l'aide alimentaire.

- Restos du Cœur
- Banques Alimentaires
- Croix-Rouge
- Secours Populaire

Et le Secours Catholique (partenaire historique des Accorderies) ? Il a fait le choix de sortir de la logique d'assistanat.



Ces 4 têtes de réseaux se chargent de répartir les produits entre tous leurs partenaires locaux en charge de la distribution de l'aide (leurs antennes locales, les autres associations, les CCAS, etc.)



La provenance des denrées

- Les denrées **achetées sur fonds publics** (27,7 %). FranceAgriMer recueille les besoins des 4 têtes de réseaux sur la base d'une liste prédéfinie de produits, puis publie les appels d'offres pour acheter les denrées alimentaires (cofinancement : 85% de fonds européens et 15% de fonds français) - Denrées de base (sucre, farine, beurre, conserves, viandes surgelées...)
- Les **dons des distributeurs** (34 %) - Produits frais diversifiés
- Les **dons des entreprises**, hors distributeurs (20,5 %) - Produits spécifiques
- Les denrées issues des collectes auprès des particuliers (7,7 %) - Produits manquants
- Les denrées **achetées en direct** (13,6 %)



Le rôle des acteurs publics

Échelon européen : **Financement des denrées** par la mobilisation du Fonds Européen d'Aide de Soutien à l'aide alimentaire du FSE + pour la période 2021-2027.

Échelon étatique : Le ministère des Solidarités gère le fonds européen ; prépare à la passation des appels d'offres ; supervise FranceAgriMer ; **sélectionne et habilite les associations pouvant bénéficier des denrées financées par des fonds publics.**

Le ministère de l'Agriculture assure, via FranceAgriMer, la passation, l'exécution, le suivi et les contrôles des marchés publics ; définit les lois/normes relatives à la qualité des denrées, à l'hygiène ; pilote les plans stratégiques comme le Programme national nutrition santé et le Programme national de l'alimentation.

Le ministère des Finances certifie et contrôle les comptes relatifs aux fonds européens ; définit les régimes fiscaux et donc la **défiscalisation des dons en nature**.

Échelon territorial : Les services déconcentrés déclinent les politiques et stratégies nationales, avec notamment les projets alimentaires territoriaux (PAT). Les collectivités interviennent sur le financement des structures de lutte contre la précarité.

Il n'y a pas de compétence « alimentation » à l'échelon territorial. La question alimentaire est donc toujours abordée au titre d'autres compétences, comme les compétences d'action sociale, de développement économique, d'aménagement du territoire, de santé.

l'orientation des bénéficiaires, le financement d'aides aux bénéficiaires, l'animation territoriale des différents acteurs locaux. Ce sont surtout les communes qui sont impliquées via leurs Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale. Ces centres assurent la distribution de denrées, bons, chèques ou aides en espèces.



3. Les limites et critiques du système d'aide traditionnel

Malgré son caractère indispensable pour des millions de foyers, le système actuel fait l'objet de critiques croissantes.

L'unicité de la réponse : L'aide alimentaire, initialement conçue pour pallier des situations d'urgence, est devenue la principale, voire la quasi unique réponse à aux précarités alimentaires.

Une atteinte à la dignité et au choix : Dépendre de l'aide, c'est souvent renoncer à son **pouvoir d'agir**. Les bénéficiaires subissent l'insécurité de ne pas savoir ce qu'ils vont manger et doivent souvent justifier de leur pauvreté en « étalant » leurs difficultés pour être éligibles. Le manque de choix dans les colis est vécu comme infantilisant. Le sentiment d'humiliation est très présent (se voir être conseillé pour mieux manger voire être obligé de suivre des cours de cuisine quand on sait cuisiner).

Le phénomène de non-recours : L'aide ne touche qu'une partie des personnes concernées (environ 50 %). Les freins sont multiples : refus de rentrer dans un système d'**assistanat, méconnaissance** des dispositifs, inadaptation de l'offre (ex : On ne choisit pas les produits en fonction de ses habitudes alimentaires, culturelles, de ses capacités de cuisiner, de stocker), **inadaptation** des conditions imposées, sentiment de non-légitimité, de **honte**. En milieu rural, l'interconnaissance forte accentue la crainte d'être stigmatisé par ses connaissances rencontrées lors de la distribution.

Le paradoxe du don et du gaspillage : L'aide alimentaire est de plus en plus couplée à la lutte contre le gaspillage (loi Garot). Si cela semble « gagnant-gagnant », les associations dénoncent un transfert de charges : elles reçoivent des produits proches de la date limite, les obligeant à assumer la logistique, le tri et la gestion des déchets. Ce système valorise les excédents ou « rebuts » alimentaires et fournit souvent des **produits bas de gamme, sans grandes garanties nutritionnelles qui ne trouveraient pas de débouchés autrement** (excès de produits sucrés, manque de frais).

En 2013, le scandale des lasagnes au cheval, vendues comme étant des lasagnes au bœuf reflète cette situation : elles ont été retirées de la vente en grande surface et ont été proposées à l'aide alimentaire sous l'argument qu'elles ne comportaient aucun risque sanitaire et nutritionnel et pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

La dépendance au bénévolat : Le système est extrêmement fragile car il repose sur **200 000 à 300 000 bénévoles indispensables**. Le vieillissement des bénévoles, la diminution générale de bénévolat (quel que soit l'âge) et l'évolution vers un engagement plus occasionnel menacent la pérennité de ce modèle. Par ailleurs, le bénévolat montre aussi les limites en termes d'accompagnement social. Si des formations existent, des propos maladroits ou stigmatisants peuvent être tenus à l'encontre des personnes qui viennent à l'aide alimentaire.

L'accès à l'aide alimentaire en milieu rural : Dans les territoires ruraux, l'aide alimentaire située dans les petites villes, n'est de plus pas toujours accessible du fait de contraintes de mobilité.

La baisse des volumes des dons : Les associations s'inquiètent néanmoins de la baisse du volume des « dons ». chiffre

Les coûts de l'action palliative : Aujourd'hui, on dépense énormément à réparer les effets d'une action palliative : c'est au minimum 17 milliards d'euros que l'on paye pour compenser les effets d'une mauvaise alimentation sur la santé et les dégradations environnementales.



4. Vers de nouvelles solidarités alimentaires



Diagnostics territoriaux et qualitatifs

La caractérisation de la précarité alimentaire à l'échelle territoriale est complexe, et nécessite de croiser différentes données cartographiques, quantitatives et qualitatives. Elle reste néanmoins indispensable pour de nombreux acteurs locaux, pour comprendre la situation de leur territoire, alimenter des diagnostics sociaux ou alimentaires globaux, mobiliser l'échelon politique et orienter l'action en direction de réponses adaptées.

Cartographier l'offre alimentaire, les besoins, les acteurs et les initiatives : OBSOALIM34 a lancé une plateforme numérique permettant de caractériser les risques de précarité alimentaire dans les communes et quartiers des grandes communes (IRIS) des départements français : <https://diagnostic.obso-alim.org/>

Adopter une approche territoriale de la précarité alimentaire : L'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) notamment produit une **boîte à outil visant à aider les acteurs locaux à lancer une démarche de diagnostic.** <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/une-boite-outils-pour-coordonner-localement-la-lutte-contre-la-precarite-alimentaire>

Affiner le diagnostic grâce aux enquêtes qualitatives : Au-delà des enquêtes en population générale et des données statistiques, il est nécessaire de déployer des approches en « aller vers » de collecte de données. Elles permettent de comprendre la situation de publics non couverts par la statistique publique ; de caractériser le niveau de sécurité alimentaire et d'identifier les parcours alimentaires et barrières spécifiques ainsi que leurs attentes et satisfaction ; de donner la parole aux personnes concernées.



Diversifier les réponses

De nombreuses initiatives visent à redonner du choix et de la qualité.

Des exemples :

- **VRAC** : Un réseau de groupements d'achats dans les quartiers populaires permettant d'accéder à des produits bios et locaux au prix d'achat, sans marge. <https://vrac-asso.org/>
- **EPISOL** : Épiceries solidaires fixes ou mobiles (camions) favorisant la mixité sociale avec des tarifs différenciés selon les revenus. <https://episol.fr/>
- **Ménadel**: Un tiers-lieu alimentaire au sein d'une communauté d'échanges fondée sur le « don contre don » et la contrepartie. <https://www.menadel.fr/>
- **Cantines bio et locales** : Des villes comme Épinal ou Mouans-Sartoux utilisent la restauration collective pour garantir au moins un repas de haute qualité par jour



aux enfants, avec une tarification sociale indexée sur les revenus.
<https://www.terresdelorraine.org/fr/de-la-dignite-dans-les-assiettes-1.html#Action%20PAT%20se%20nourrir>

Les points forts de ces initiatives :

- Permettre aux personnes d'accéder à une alimentation choisie et de qualité
- Permettre aux personnes de s'inscrire dans un mode de consommation durable et responsable
- Permettre des dynamiques collectives : tisser du lien social entre mangeurs, mais aussi entre mangeurs et producteurs
- S'adresser généralement à tous les publics, sans discrimination : l'absence de conditions d'entrée empêche de potentiels phénomènes de stigmatisation.
- Associer une pluralité d'acteurs sur leurs territoires (collectivités, CCAS, associations, bailleurs sociaux, etc.)

Ces initiatives produisent de multiples impacts sur les personnes et la société, qui vont bien au-delà de l'aide alimentaire.



Élargir la concertation et la coopération entre acteurs pour consolider l'existant

Les initiatives présentées rencontrent des **difficultés à stabiliser un modèle économique** qui soit pérenne dans le temps pour **faire face à l'augmentation d'activités** qu'elles doivent gérer. Car avant d'envisager un potentiel changement d'échelle, le défi est déjà de consolider l'existant.

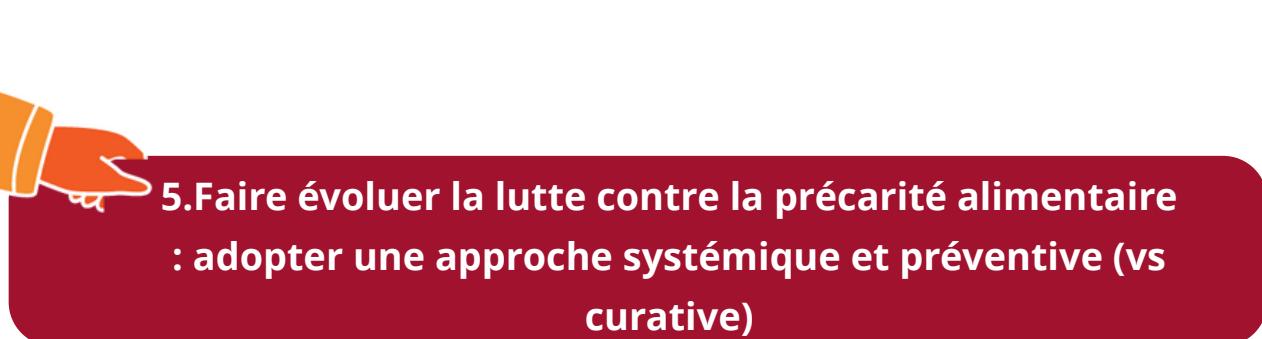
Pour cela, le **soutien de la collectivité locale est indispensable**.

- Pour les acteurs historiques de l'aide alimentaire : offrir par exemple des **solutions logistiques** qui contribuent à l'amélioration des pratiques tout en réduisant les coûts de fonctionnement.
- Pour les initiatives qui travaillent de nouvelles formes d'accès à l'alimentation, qui sont diverses et de petite échelle : la coopération offre un levier conséquent pour **créer des synergies** et augmenter l'impact des actions.

Expérimentations inspirantes :

- Territoires à VivreS : projet de coopération multi-acteurs à l'échelle de 4 territoires.
- PASSERELLE : projet visant à créer des liens entre Contrats Locaux de Santé et Projets Alimentaires Territoriaux.

Les **projets alimentaires territoriaux** (PAT), les **Caisses d'allocations familiales** (CAF) et les **centres communaux d'action sociale** (CCAS) sont jugés essentiels aux processus de coopération pour lutter contre la précarité alimentaire.



La participation des personnes concernées : du bénéficiaire au citoyen acteur

Le premier levier de transformation réside dans la **participation des personnes concernées**. L'enjeu est de permettre aux plus fragiles de retrouver un **pouvoir d'agir** vis-à-vis de leur alimentation. L'un des moyens d'y contribuer réside dans la mise en place d'espaces de participation, au sein desquels les individus peuvent **faire valoir leur avis, coconstruire des solutions voire prendre des décisions**.

- **4 niveaux de participation** : l'information, la consultation, la concertation et la codécision
- **Limites et garde-fous méthodologiques** : La participation peut être perçue comme une "violence" supplémentaire si elle ne s'accompagne pas de garde-fous : garantir la **confidentialité** et l'anonymisation, garantir une participation libre et sans contrainte, respecter le **temps des personnes**, assurer la **convivialité** et **indemniser/défrayer** les participants et **partager et valider** avec eux les productions et les avancées tout au long de la démarche.



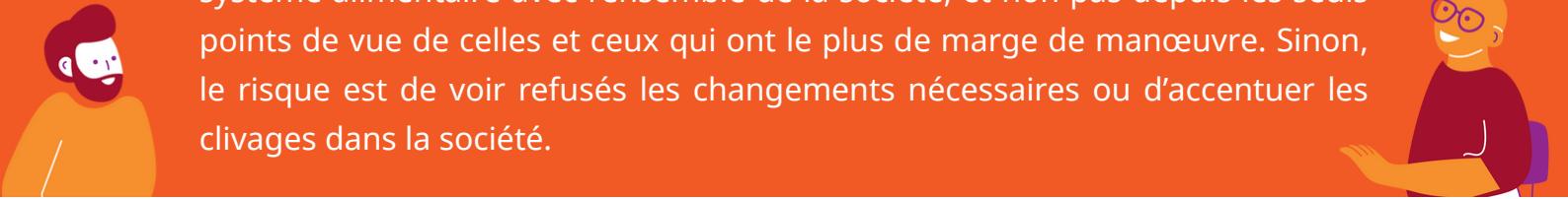
Dessiner les solidarités alimentaires de demain

Vers la durabilité de l'alimentation

L'**alimentation durable** permet de répondre aux **enjeux environnementaux** (surexploitation et épuisement des ressources ; pollutions ; changement climatique ; effondrement de la biodiversité) et aux **enjeux sanitaires** (obésité ; intoxications aux résidus chimiques). Il y a consensus scientifique sur les régimes alimentaires durables :

- manger moins, réduire la surconsommation de viande, mais aussi de gras et de sucre,
- privilégier les produits issus de l'agriculture biologique,
- limiter les aliments ultra-transformés et cuisiner soi-même,
- privilégier des produits frais de saison plutôt que venant de l'autre bout du monde.

L'alimentation durable est apparue comme inégalement accessible à l'ensemble de la population. Il est nécessaire de penser la transformation du système alimentaire avec l'ensemble de la société, et non pas depuis les seuls points de vue de celles et ceux qui ont le plus de marge de manœuvre. Sinon, le risque est de voir refusés les changements nécessaires ou d'accentuer les clivages dans la société.



Vers une démocratie alimentaire

La **démocratie alimentaire** invite les citoyens à se **réapproprier le système alimentaire** (production, distribution, choix) **pour le rendre plus juste et durable**. Elle n'est pas un concept, mais renvoie à une multitude **d'initiatives concrètes portées par des habitants et habitantes**, partout dans le monde. Des citoyens et citoyennes qui souhaitent se réapproprier leur alimentation et les systèmes qui la produisent pour permettre l'accès de tous et toutes à une alimentation de qualité. Ils portent pour cela des actions comme des groupements d'achats, des jardins partagés, des épiceries citoyennes et solidaires, des supermarchés coopératifs, ou encore des cuisines de quartier. Ces initiatives se veulent **systémiques** au sens où elles **cherchent à agir sur les différentes composantes du système alimentaire, notamment la précarité qui touche à la fois les paysans et les personnes pauvres**.

Le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA)

Il s'agit d'une réflexion portée par un collectif d'organisations. Elle vise l'extension du régime général de sécurité sociale à l'alimentation. Ce projet peut être vu comme un moyen progresser vers le respect du droit à l'alimentation et d'accompagner démocratiquement la transformation des systèmes alimentaires.

La SSA est une **proposition systémique majeure** qui repose sur trois piliers inspirés du régime général de santé.

- **Universalité** : un accès pour tous, sans stigmatisation
- **Financement par la cotisation** : une mise en commun de la richesse
- **Conventionnement démocratique** : les citoyens choisissent collectivement les produits et professionnels éligibles à la "carte vitale" de l'alimentation

Expérimentations locales : Il est important de pouvoir expérimenter des projets inspirés par la Sécurité sociale de l'alimentation afin d'essayer, de tester, identifier les conditions de réussite et les bonnes pratiques.

Dans un nombre croissant de territoires, on observe le **développement d'initiatives inspirées par le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation**. Beaucoup prennent la forme de **caisses locales de l'alimentation adossées à des comités citoyens de l'alimentation**. Concrètement, il s'agit de **budgets mis en commun** et gérés par des comités citoyens. Ces caisses permettent de redistribuer de l'argent chaque mois aux habitants d'un territoire afin qu'ils puissent réaliser des achats alimentaires dans des **lieux conventionnés** par les comités citoyens. Ce sont des initiatives inspirées de la Sécurité Sociale de l'Alimentation et non des initiatives de Sécurité Sociale de l'Alimentation parce qu'il n'est pas possible d'expérimenter de manière stricto sensu la Sécurité sociale de l'alimentation à une échelle locale.



Changement d'échelle



Le rôle des acteurs de terrain

Le dépassement de l'aide alimentaire classique demande un **changement d'échelle des initiatives innovantes**.

Ce changement d'échelle peut comprendre le fait de toucher plus de monde, d'étendre le périmètre géographique, de diversifier les activités ou d'essaimer (répliquer ailleurs). Chaque type de changement d'échelle va appeler des compétences et des besoins différents. La **pérennisation** est une condition sine qua non avant d'envisager cette croissance.

La mobilisation d'un écosystème d'acteurs « hors terrain »

Pour pérenniser ces nouvelles solidarités, un écosystème d'acteurs "hors terrain" doit se mobiliser.

- **Le droit à l'alimentation** : En France, l'accès à l'alimentation n'est pas encore un droit protégé juridiquement, contrairement à la santé ou au logement. Passer à une approche fondée sur les droits permettrait de sortir de la logique de simple assistance.

- **Action publique :**

- **L'État** intervient via le financement (ex: programme "Mieux Manger Pour Tous"), la réglementation contre le gaspillage et la coordination interministérielle

- **Les collectivités territoriales** utilisent leurs compétences sociales, de santé ou d'aménagement pour structurer l'offre locale via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

- Les **fondations** soutiennent les alternatives jugées trop risquées par les pouvoirs publics (ex : Carasso).

- La **recherche** évalue l'impact de dispositifs.



6. Conclusion - De l'aide alimentaire au droit à l'alimentation !

L'alimentation est bien plus qu'un besoin de première nécessité, ou qu'une simple marchandise. C'est un véritable **bien commun**, qui construit la **santé** des individus au long court, qui porte une puissante **dimension sociale et culturelle**, qui rémunère les **travailleurs de la terre** et dont la production **façonne nos écosystèmes** et ceux des générations futures.

La lutte contre la précarité alimentaire doit désormais être pensée de façon **systémique**. Elle ne peut plus se contenter d'être une variable d'ajustement du gaspillage agro-industriel. L'enjeu est de passer d'une logique de « secours » à une logique de **droit à l'alimentation**, garantissant **dignité, choix et qualité pour tous**. Cela nécessite une **coordination transversale entre les politiques agricoles, de santé et sociales**. La lutte contre la faim interroge plus globalement la **répartition des richesses** et la force de notre **expression démocratique** pour construire le système alimentaire de demain.

